

Atelier « L'île de loisirs de Cergy, un enjeu de développement durable »

Maquette représentant une hypothèse d'aménagement pour la base de loisirs de Cergy-Neuville, 1973

Carte postale, 1979

(Archives départementales du Val-d'Oise 1792W 273 ; 30Fi 344 3)



Désengorger Paris, répondre à l'explosion démographique des Trente Glorieuses, attirer les entreprises hors de Paris tels sont les enjeux de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

Dans ce contexte, l'île de loisirs apparaît comme un pôle d'attractivité et de bien-être pour les habitants, à une époque où le développement durable n'existait pas.

Pourquoi venir aux Archives ?

- ▶ Parce que les élèves viennent à la rencontre des **documents originaux** qu'ils ne verront pas ailleurs.
- ▶ Parce que l'atelier permet d'être confronté à une étude d'un **cas local**.
- ▶ Parce que l'équipe du service éducatif adapte son propos à chaque niveau.



Comment s'organise l'atelier ?

- ▶ Les élèves sont répartis en **demi-groupes** : l'un commence par une **visite du bâtiment** des Archives pendant que l'autre travaille sur le thème de **l'île de loisirs de Cergy**.
- ▶ Ils découvrent des documents originaux : des **cartes postales**, des vues aériennes, des **plans**, des **affiches**, des **maquettes**.



Quels liens avec les programmes scolaires ?

- ▶ **Primaires** : Les grands types d'aménagement / Le développement durable.
- ▶ **Collégiens** : Mon espace proche : paysages et territoire / Les dynamiques de la population et le développement durable / Aménagement et développement du territoire français.
- ▶ **Lycéens** : Aménager la ville : villes et développement durable / La région, territoire de vie, territoire aménagé.

Quels sont les espaces de travail ?

- ▶ L'**auditorium** pour une présentation collective illustrée.
- ▶ La **salle** pour un travail sur table.
- ▶ L'**espace de médiation** pour la confrontation aux documents originaux.

Comment s'inscrire ?

- ▶ Sur le **site Internet** <http://archives.valdoise.fr/> : dans la rubrique « J'enseigne avec les archives ».

(Réservation 4 semaines à l'avance.)